

Paris, le 18 Octobre 2011

Blocage à Paris : les opérateurs refusent de bien se conduire

La Charte de bonne conduite sur les antennes-relais à Paris, signée en 2003 était en cours de renégociation.

Cette négociation est aujourd'hui rompue car le projet n'a pas recueilli l'accord des opérateurs de téléphonie mobile qui souhaitaient un texte d'affichage sans contraintes, en recul sur la précédente Charte... qui était pourtant déjà critiquable.

Tout ceci intervient alors même que l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) vient de classer les radiofréquences dans la catégorie 2B : « cancérigènes possibles ».

En 2009, les autorités sanitaires françaises avaient recommandé, sur la base de plusieurs études scientifiques, de baisser l'exposition aux ondes de la téléphonie mobile. C'est ainsi que dans le cadre du Grenelle des Ondes, le gouvernement avait repris l'idée de Robin des Toits d'expérimenter le seuil d'acceptabilité sociale de 0,6 V/m, mis en avant par tous les scientifiques les plus en pointe dans ce domaine et repris récemment dans une résolution du Conseil de l'Europe.

Le Groupe Verts Europe Ecologie au Conseil de Paris a renouvelé hier son appel pour que le seuil de 0,6 V/m soit appliqué à Paris.

Les opérateurs avaient également participé à la Conférence Citoyenne de Paris, dont les conclusions étaient également l'application du 0,6 V/m, l'interdiction du Wi-fi dans les lieux publics et la prise en compte de l'électro-hypersensibilité (EHS).

Quand on participe à un processus démocratique, il faut savoir en accepter les conclusions. Les opérateurs veulent-ils montrer qu'ils ont peur de la démocratie ?

Robin des Toits salue la décision de la Ville de Paris de geler les nouvelles implantations d'antennes-relais sur son emprise domaniale et d'étudier les voies juridiques pour démanteler celles qui sont en place.

Contact presse:

Etienne Cendrier, Porte-Parole

Tél. : 01 40 18 02 81